

N° 2018/O2/063

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

OBJET : INSCRIPTION DE L'EXPERIMENTATION « TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE » (TZCLD) DANS LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE.

CONSIDERANT la délibération N° 17/076 AC du 30 mars 2017 par laquelle l'Assemblée de Corse a approuvé le plan de lutte contre la précarité de la Collectivité Territoriale de Corse,

CONSIDERANT l'annonce faite le 13 septembre 2018, par le Président de la République Emmanuel Macron, d'étendre l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » à de nouveaux territoires,

CONSIDERANT que la première année de pleine activité de l'expérience a produit des effets positifs : plus de 600 salariés ont été embauchés en CDI dans les entreprises à but d'emploi (EBE),

CONSIDERANT que la démarche « TZCLD » est un moyen efficace de lutter contre la précarité,

CONSIDERANT l'engagement de l'Assemblée et de la Collectivité de Corse dans la démarche « TZCLD » depuis 2017 à travers la commission ad hoc créée le 28 juillet 2017 par la délibération N° 17/233 AC et renouvelée le 2 février 2018 par délibération N°18/031 AC,

CONSIDERANT que la commission ad hoc poursuit ses travaux et que plusieurs territoires de la Corse souhaitent candidater à la deuxième expérimentation,

CONSIDERANT la délibération N° 18/231 AC du 29 juin 2018 par laquelle l'Assemblée de Corse a voté en faveur de l'adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « TZCLD »,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE d'inscrire dans l'axe 1 de son plan de lutte contre la précarité, comme action à mener, l'expérience « Territoires zéro chômage de longue durée ».

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour qu'il demande à ses services de procéder à cette inscription.